

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1er avril 2020

Fonds de solidarité : Trop peu de micro-entrepreneurs éligibles

Dans le cadre des aides gouvernementales accordées aux entreprises, relatives à la crise sanitaire, la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs s'inquiète des ajustements de la part du Ministère de l'Economie et des Finances.

En effet, les négociations en cours et menées par le syndicat pour rendre éligible le plus grand nombre d'auto-entrepreneurs au fonds de solidarité présentent un obstacle majeur. Le calcul permettant de connaître la somme allouée à chaque auto-entrepreneur se fait sur une période de référence passée, qui n'est pas adaptée.

A ce jour, les pouvoirs publics souhaitent que le chiffre d'affaires différentiel entre mars 2019 et mars 2020 serve de critère de sélection à l'obtention du fonds de solidarité et de la somme versée par l'Etat. Rappelons que dans sa première prise de parole, le Chef de l'Etat a indiqué vouloir accompagner tous les acteurs de la vie économique sans exclusive.

En conclusion, Grégoire LECLERCQ, Président de la FNAE demande que la période de référence puisse être choisie librement par le bénéficiaire sur la base d'un an d'activité ou en comparaison d'un mois de référence identique d'une année sur l'autre.